

Note d'information sur le fonctionnement des Chaires de développement pédagogique

→ Arnaud Guével
Vice-président Formation et éducation ouverte

Nantes, le mardi 25 juin 2024

Contexte et objectifs des chaires de développement pédagogique

Nantes Université s'engage dans une politique de transformation pédagogique profonde visant à améliorer la réussite étudiante par différents axes : (1) en introduisant de la flexibilité dans le parcours de formation pour que celui-ci puisse s'individualiser et s'adapter ainsi à la diversification des profils, trajectoires et projets des étudiants, (2) en mettant davantage en avant les compétences disciplinaires, transversales et professionnelles associées aux formations afin que les étudiants prennent conscience de ce qu'ils acquièrent durant leur parcours universitaire et préparent au mieux leur insertion professionnelle, (3) en renforçant la pédagogie sur les étudiants et leur expérience d'apprentissage, pour offrir des modalités pédagogiques diversifiées, actives, engageantes et adaptées à la pluralité des styles d'apprentissage, mais aussi de leurs éventuelles contraintes, en particulier en s'appuyant sur l'hybridation des formations. Ces trois axes de transformations se rejoignent en ce qu'ils contribuent à soutenir la motivation et l'engagement des étudiants dans leur formation.

Afin d'observer et de documenter la mise en place de ces transformations mais aussi d'initier et susciter de nouveaux projets, tout en identifiant les bonnes pratiques pour les essayer tant en interne que vers d'autres établissements d'enseignement supérieur, Nantes Université propose la création de chaires de développement pédagogique. Ces chaires contribueront par leurs activités de formation et de recherche à l'amélioration continue de l'expérience d'enseignement et d'apprentissage à Nantes Université. Les titulaires de ces chaires apporteront leur expertise à l'établissement en conduisant des actions et travaux sur une ou plusieurs thématiques en lien avec les transformations en cours : expérience étudiante et hybridation des formations, individualisation des parcours et modularité, déploiement des approches par compétences, pratiques pédagogiques innovantes, dispositifs d'accompagnement des étudiants et outils de suivi, internationalisation des formations, etc.

Missions/activités des chaires de développement pédagogique

Les chaires auront pour missions d'/de :

- **Impulser/contribuer à la production et l'animation pédagogique et scientifique** en proximité auprès des équipes pédagogiques en lien avec le Service d'appui aux enseignements (SAE) dont les résultats feront l'objet de ressources éducatives libres,
- **Apporter de l'expertise et des recommandations auprès des équipes de direction** (des composantes/établissements-composantes/pôles et de l'établissement) et de pilotage de projets de transformation dans une démarche d'amélioration continue du déploiement des actions en cours,
- **Initier des travaux de recherches et des collaborations nationales et internationales** pour éclairer l'impact de ces transformations sur l'expérience d'enseignement et d'apprentissage, la motivation, l'engagement des étudiants et leur réussite et **partager en libre accès leurs résultats**,
- **Produire des revues de littérature, des synthèses, états des lieux sur les pratiques nationales et internationales...** dans le champ de la pédagogie universitaire en lien avec les besoins identifiés en proximité, ainsi que des publications scientifiques dans des revues reconnues à l'international,
-

- **Participer et contribuer à des évènements scientifiques nationaux et internationaux** afin d'assurer le rayonnement de Nantes Université dans le champ de la pédagogie universitaire,
- **Informer régulièrement les instances et les équipes de direction du pôle et de l'établissement** (eg. Conseil de pôles, Conseil Académique) des travaux conduits par la chaire pour irriguer la politique de formation, d'éducation ouverte et de transformation pédagogique,
- **Travailler en réseau avec l'ensemble des chaires de développement pédagogique** de Nantes Université.

Fonctionnement des chaires de développement pédagogique

Les chaires de développement pédagogique accomplissent leurs missions au bénéfice de l'ensemble de l'établissement. Le projet de chaire peut s'appuyer sur une équipe composée d'enseignants-chercheurs, d'enseignants, de doctorants ou de conseillers pédagogiques, et est porté par un titulaire enseignant-chercheur ou bien par un binôme composé de deux enseignants-chercheurs, d'un enseignant-chercheur et un enseignant ou encore d'un enseignant-chercheur et un conseiller pédagogique. Les titulaires des chaires peuvent être en poste dans un établissement d'enseignement supérieur autre que Nantes Université.

Les projets des chaires sont élaborés et remontés selon la procédure décrite en fin de document.

La validation des projets de chaires, de leur budget et le suivi des activités est assuré par **un comité scientifique**.

Celui-ci est composé de 10 membres : Le Vice-président Formation et éducation ouverte (Nantes U), la Vice-présidente déléguée à la transformation pédagogique (Nantes U), le directeur général des services adjoint à la formation et la vie de campus et/ou son représentant, le titulaire de la Chaire de leadership de l'enseignement supérieur (Université Laval, Québec), deux experts en pédagogie universitaire, ainsi que 4 représentants étudiants. Le(s) titulaire(s) des chaires produisent **annuellement un bilan des actions réalisées** et présentent leurs perspectives pour l'année suivante au comité scientifique en **janvier de chaque année**. Ces bilans font l'objet d'une présentation dans les instances des pôles/des établissements-composantes et de l'établissement (eg. Conseil de pôles, Conseil Académique).

Le suivi administratif et financier des chaires (ordres de missions, achats, ...) est assuré par la Direction des formations et des réussites universitaires (DFRU).

L'animation du réseau des chaires de développement pédagogique de Nantes Université est assurée par Service d'appui aux enseignements (SAE).

La durée des chaires est fixée à trois ans.

Moyens alloués aux chaires (1/2)

Les titulaires des chaires peuvent bénéficier d'un **dégagement de temps jusqu'à 50% de leur service**.

- Ces heures devront être réparties uniquement entre les titulaires de la chaire dans la limite de 96 heures par an.
- Pour les enseignants/enseignants-chercheurs, ayant une décharge ou la PEDR, le plafond est fixé à 50h complémentaires par an.
- Les vacataires/personnels administratifs ne peuvent être concernés par l'attribution d'heures issues du référentiel.

Moyens alloués aux chaires (2/2)

Un budget est associé à chaque chaire pour couvrir les **dépenses de fonctionnement** (participation à des colloques, frais de missions, matériel pédagogique, ...) et propre à chaque projet.

En complément d'un.e chargé.e d'étude pour le développement des chaires de pédagogie (0.50 ETP pendant 3 ans rattaché à la DFRU/SAE), des **moyens humains** complémentaires peuvent également être sollicités, par exemple des heures de tutorat « enquête » pour collecter des données, des heures d'assistants pédagogiques pour créer des ressources ou encore des demi-postes d'Attachement Temporaire d'Enseignement et de Recherche (ATER) pour pallier des décharges d'enseignement.

De par l'entente entre l'Université Laval (QC) et Nantes Université, les titulaires des chaires de développement pédagogique peuvent bénéficier au fil de l'eau de l'expertise scientifique du titulaire de la Chaire de leadership en pédagogie de l'enseignement supérieur de l'Université Laval.